



## **Rapport sur le Monitoring des Violations et atteintes aux droits de l'homme commises au Burundi.**

Période du mois de novembre 2021

## Plan du présent rapport

- **INTRODUCTION.**
- **ASSASSINATS ET ENLEVEMENTS**
- **ARRESTATIONS ARBITRAIRES ET DETENTIONS ILLEGALES**
- **ATTEINTES A L'INTEGRITE PHYSIQUE**
- **CONCLUSION**
- **RECOMMANDATIONS**

## • INTRODUCTION.

La crise politico-sécuritaire que traverse le Burundi depuis avril 2015 continue d'alimenter les violations des droits de l'homme au détriment du peuple burundais qui en paie le lourd tribut alors qu'il aspire comme ailleurs à un Etat de droit. La tendance des violations des droits de l'homme documentées depuis le début de la crise politique en avril 2015 reste inchangée.

Il s'agit principalement des exécutions sommaires, des disparitions forcées, des arrestations et des détentions arbitraires, des actes de torture et des mauvais traitements qui continuent à être observés.

Les victimes de ces violations restent en majorité des opposants au Gouvernement et/ou au parti au pouvoir (le Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Forces pour la Défense de la Démocratie-CNDD-FDD) ou des personnes perçues comme tels : membres de partis politiques d'opposition (en particulier du Congrès National pour la Liberté(CNL),le parti fondé par l'ancien leader des FNL, Agathon RWASA et du Mouvement pour la Solidarité et la Démocratie (MSD),les sympathisants de groupes armés d'opposition , des burundais tentant de fuir le pays et de ce fait suspectés de rejoindre ces groupes , ou journalistes et membres d'organisations de la société civile. Les agents de l'Etat à l'instar des policiers, des agents du Service National de Renseignement (SNR) associés aux miliciens Imbonerakure jeunes affiliés au parti au pouvoir le CNDD-FDD, sont pointés du doigt comme les auteurs présumés de ces violations massives des droits de l'homme. L'impunité est devenue un mode de gouvernance au profit des auteurs présumés de ces violations qui semblent être à l'abri des poursuites judiciaires.

La commission des Nations-Unies d'enquête sur le Burundi a déploré dans ce dernier rapport du 23 septembre 2021 que les violations des droits de l'homme ont continué mais à une échelle moindre que dans le contexte électoral. L'espace démocratique reste fermé et les autorités exercent un contrôle étroit sur les médias et la société civile, malgré certains gestes symboliques isolés d'ouverture du Président. Les violations documentées ont visé principalement des membres de partis d'opposition, des personnes soupçonnées d'être impliquées dans des

attaques armées ou de collaborer avec des groupes armés, mais aussi, dans une moindre mesure, des rapatriés et la population burundaise en général. Des agents du Service national de renseignement (SNR), placés sous la responsabilité directe du Président Ndayishimiye, ont été les principaux auteurs d'exécutions, de disparitions forcées, d'arrestations et détention arbitraires et de tortures en lien avec les attaques armées ; ils ont continué à agir en toute impunité. Des policiers, relevant notamment du Groupement mobile d'intervention rapide, et des Imbonerakure ont également été impliqués dans certains cas d'exécution, d'arrestation et de torture.

A travers ses publications, ACAT-Burundi reste engagée dans un plaidoyer actif contre ces violations graves en collaborant notamment avec les mécanismes régionaux et internationaux de protection des droits de l'homme dans l'espoir que les victimes ou leurs familles puissent exercer leur droit à porter plainte auprès des instances judiciaires qui garantissent un procès équitable.

Concernant la période couverte par le présent rapport **vingt-huit (28) cas** d'assassinats, **quatre (4) cas** d'enlèvements, **dix (10) cas** d'arrestations arbitraires et détentions illégales ainsi que **vingt(20) cas** d'atteintes à l'intégrité physique, ont pu être répertoriés.

Malheureusement, dans la plupart des cas, les présumés auteurs ne sont pas inquiétés : des corps sans vie et pour la plupart non identifiés sont encore retrouvés dans différents endroits du pays comme : les rivières, les buissons ou dans des lieux non éloignés des habitations.

En plus, les cadavres trouvés sont vite enterrés par l'administration sans avoir été identifiés. Mais dans tout cela, s'il y avait une volonté de poursuivre les présumés auteurs, toutes les démarches seraient prises pour y arriver.

- **ASSASSINATS**

Les phénomènes d'assassinats et d'enlèvements s'observent toujours au BURUNDI une année après la mise en place de nouvelles institutions, la répression devient récurrente.

Ainsi pour cette période du mois de novembre 2021, l'Acat-Burundi a pu répertorier **vingt-huit (28) cas** d'assassinats.

1. En date du 1<sup>er</sup> novembre 2021, un corps sans vie et non identifié d'un homme a été découvert sur la colline RUKANA 2 de la commune RUGOMBO en province de CIBITOKÉ. Les circonstances de la mort de cet homme ainsi que les auteurs de son assassinat restent inconnus. L'administration a ordonné l'enterrement immédiat de la victime sans procéder aux enquêtes en vue de l'identification de la victime et de ses assassins présumés.
2. En date du 02 novembre 2021, un corps sans vie d'une femme connue sous le nom de Gonzague NIYITUNGA a été retrouvée sur la colline et commune de BWERU de la province de Ruyigi. Les circonstances ainsi que les présumés auteurs de son assassinat ne sont pas encore connues.
3. En date du 03 novembre 2021, un corps sans vie d'un certain NDAYIZEYE, natif de la commune et province de KAYANZA été découvert par les habitants près de la rivière RUSIZI à la 6<sup>e</sup> transversale de la colline de KABURANTWA en commune de BUGANDA de la province de CIBITOKÉ. Les circonstances de sa mort restent inconnues. Les autorités administratives de la localité ont vite ordonné son enterrement.
4. En date du 03 novembre 2021, un corps sans vie d'une jeune fille connue sous le nom de Jeannette a été découvert suspendu à l'aide d'une corde à l'intérieur de la maison dans laquelle elle habite située sur la colline de GATWE en commune de NYABIHANGA de la province de MWARO. Les circonstances de la mort de cette jeune fille n'ont pas été élucidées.
5. En date du 05 novembre 2021, un certain Felix NDIKUMAZAMBO résidant en province de RUTANA a succombé suite aux coups qui lui ont été infligés par des imbonerakure dans un lieu communément appelé monument situé au centre urbain de la même province. Aucun de ses tortionnaires n'a été inquiété malgré qu'ils sont tous connus.
6. En date du 06 novembre 2021, un militant du CNL (Congrès National pour la Liberté) connu sous le nom de CIZA Albéric résidant dans la localité de NKENGA -BUSORO de la zone KANYOSHA en commune MUHA de la Mairie de BUJUMBURA a été assassiné à coups de poignards par deux

imbonerakure connus sous les noms de Vivien MUYAMBA et Aime Claude NZIYUMVIRA. Les auteurs de ce meurtre font partie de ceux qui font des rondes nocturnes, ils n'ont pas été inquiétés. Les proches de la victime demandent que justice soit faite et que les coupables répondent de leur crime.

7. En date du 09 novembre 2021, un militant du parti CNL (Congrès National pour la Liberté) connu sous le nom de Claude NIBIGIRA résidant en zone BUTERERE de la commune NTAHANGWA en mairie de BUJUMBURA a été assassiné par des imbonerakure l'accusant d'avoir volé le drapeau de leur parti le CNDD- FDD . Les proches de la victime ont porté plainte et deux de ces imbonerakure , Fabien GIRUMUGISHA et patient BIZUMUREMYI ont été pointé du doigt comme étant parmi ceux qui ont assassiné Claude mais ils n'ont jamais été inquiétés.
8. En date du 10 novembre 2021 , un corps sans vie de Bernard NANKABUNGUKA, un retraité ex- FAB (Forces Armées Burundaises) qui résidait en zone MUSAGA de la commune MUHA en Mairie de BUJUMBURA a été retrouvé poignardé et flottant sur les rives du Lac TANGANYIKA du côté du quartier KIBENGA de la zone KININDO en Mairie de BUJUMBURA. La victime avait été portée disparue le 07 novembre 2021.
9. En date du 10 novembre 2021, Claver BUCUMI, militant du parti CNL (Congrès National pour la Liberté) âgé de 38 ans et qui résidait au quartier dit GISANDEMA de la zone GIHOSHA, commune NTAHANGWA de la Mairie de BUJUMBURA a été assassiné par une balle par des inconnus. L'administration locale parle d'un cambriolage qui a mal tourné tandis que sa famille indique qu'il s'agit d'un meurtre à caractère politique lié à son appartenance à ce parti d'opposition.
10. En date du 11 novembre 2021, un démobilisé du FNL (ex.Front National de Libération) connu sous le nom d'Albert BAKUNDA qui résidait au quartier BUKIRASAZI de la zone KINAMA en commune NTAHANGWA de la Mairie de BUJUMBURA a été assassiné chez lui, fusillé par des inconnus qui l'ont

attaqué à 02 heures du matin. Selon ses voisins quatre (4) hommes armés de fusils et en tenues policières ont fait irruption chez lui en défonçant la porte et l'ont abattu sur le champ et sont repartis sans être inquiétés.

11. En date du 12 novembre 2021, un commerçant de vaches et militant du parti CNL (Congrès National pour la Liberté) qui résidait dans le secteur NYAMABOKO de la zone KIYENZI en commune KANYOSHA de la province de BUJUMBURA a été assassiné par des hommes armés qui ont fait irruption chez lui, son épouse a été blessé par balles au niveau des fesses et se trouve dans un état critique. Aucun suspect n'a été arrêté.
12. En date du 12 novembre 2021, Julien BAKEVYUMUSAYA, un mobilisateur du CNL (Congrès National pour la Liberté) qui résidait dans la localité de NYAGATOKI de la zone KIYENZI, en commune KANYOSHA de la province BUJUMBURA a été retrouvé mort, assassiné à coups de machettes puis jeté dans une bananeraie de la localité. La victime avait été porté disparue le 10 novembre 2021. Les auteurs de ce meurtre ne sont pas encore connus.
13. En date du 13 novembre 2021, un jeune militant du parti CNL (Congrès National pour la Liberté) connu sous le nom de Fiston TUYIHIMBAZE âgé de 23ans, qui résidait dans la localité de PERA de la zone MUYIRA ,en commune KANYOSHA de la province Bujumbura a été retrouvé mort égorgé . La victime avait été récemment libéré dans le cadre des libérations opérées sur grâce présidentielle après 5 ans passé en prison pour avoir manifesté contre le 3<sup>ème</sup> mandat de feu Pierre NKURUNZIZA (ex -président du Burundi).
14. En date du 13 novembre 2021, un instituteur à la retraite et militant du parti CNL (Congrès National pour la Liberté) connu sous le nom de NIYONGEKO Gilbert qui résidait en zone RUYAGA de la commune KANYOSHA en province de BUJUMBURA a été retrouvé mort poignardé. Les auteurs ainsi que les mobiles de ce meurtre ne sont pas encore connus.

15. En date du 16 novembre 2021, un corps sans vie d'un homme connu sous le nom de Richard BAREKEBAVUGE a été découvert flottant sur la rivière KAYONGOZI à la frontière naturelle de la commune BWERU et BUTEZI de la province de RUYIGI. La victime présentait des blessures au niveau de la tête. La même source précise également que Richard avait été porté disparu depuis le 13 novembre 2021. Les auteurs de cet assassinat ne sont pas encore connus.
16. En date du 19 novembre 2021, un ancien militant du parti au pouvoir le CNDD- FDD avant de se convertir au parti CNL (Congrès National pour la Liberté) en 2020 connu sous le nom Jean Marie NDUWABIKE, résidant à NYAMABOKO, zone KIYENZI, commune KANYOSHA de la province Bujumbura a été assassiné près de chez lui par des hommes armés non identifiés. Il rentrait de son lieu de travail au marché de BUYENZI en Mairie de BUJUMBURA où il exerçait le métier de Boucher. Des informations en provenance de la localité disent que la victime subissait de menaces de mort depuis le début de cette année.
17. En date du 20 novembre 2021, Sixte NTAGAHARAWAWE, un étudiant de l'Université Sagesse d'Afrique, militant du parti CNL (Congrès National pour la Liberté) résidant dans la localité de MIRAMA, zone MUYIRA en commune KANYOSHA de la province Bujumbura a été retrouvé mort près de chez lui. Selon une source dans la localité, la victime était ligoté et présentait des traces de balles. Cet étudiant avait été porté disparu depuis le 17 novembre 2021.
18. En date du 22 novembre 2021, Fidel NSABIYABANDI, enseignant à la retraite et militant du parti CNL (Congrès National pour la Liberté) résidant dans la localité de BUTUHURANA, zone BENGA en commune ISARE de la province Bujumbura a été retrouvé mort fusillé près de la route nationale numéro 1 à l'endroit appelé KUMUBERURE. Les auteurs de son assassinat restent inconnus.



19. En date du 22 novembre 2021, Pascal NKAMICANIYE, militant du parti CNL (Congrès National pour la Liberté) résidant dans la localité de MUDATURWA, zone BIGINA en commune KAYOGORO de la province MAKAMBA a été assassiné par des gens non identifiés. Selon son épouse, la victime a répondu à un appel téléphonique vers 22 heures, ces gens qui l'appelaient étaient près de chez lui, lorsqu'il est allé les voir, ils l'ont fusillé puis sont partis sans que personne les identifie.
20. En date du 23 novembre 2021, le corps sans vie d'un homme connu sous le nom de Christian NDAYIZIGA a été retrouvé flottant sur la rivière RUSIZI au pied de la colline de MPARAMBO I de la commune RUGOMBO en province de CIBITOKÉ. Selon une source dans la localité, la victime avait été portée disparu le 19 novembre 2021 lorsqu'elle avait répondu à un appel téléphonique de quelqu'un qui n'a pas été identifié par ses proches.
21. En date du 23 novembre 2021, Jean Claude BUKURU, ancien agent de la poste récemment rapatrié de l'Ouganda et ancien militant du parti MSD (Mouvement pour la Solidarité et la Démocratie) résidant dans la localité de KIRI, zone KIYONZA en commune BUGABIRA de la province KIRUNDO a été retrouvé mort chez lui, poignardé par des inconnus. Ses proches pointent du doigt deux imbonerakure Richard NKURIKIYE et Sigisbert BIDUDA d'être derrière ce meurtre car ils avaient juré de l'éliminer au début du mois d'octobre 2021 l'accusant d'être un recruteur du RED -TABARA (mouvement armé).
22. En date du 23 novembre 2021, un militant du parti CNL (Congrès National pour la Liberté) connu sous le nom CISHAHAYO Abraham résidant dans la localité de RUHEHE en commune BUGABIRA de la province KIRUNDO a été assassiné, poignardé par deux hommes en tenue policière et sa femme blessée au niveau de la tête par les mêmes personnes.
23. En date du 23 novembre 2021, Albéric GIRUKWIGOMBA, ancien militant du parti MSD (Mouvement pour la Solidarité et la Démocratie) récemment rapatrié en provenance de la Tanzanie et résidant dans la localité de KARANGARA, zone GITARA en commune MABANDA de la province

MAKAMBA a été retrouvé mort ligoté flottant sur la rivière MUSHARA. Selon une source la victime présentait des traces de couteaux sur sa poitrine. Les auteurs de ce meurtre ne sont pas encore connus.

24. En date du 24 novembre 2021, un corps sans vie de Saïdi MURENGERANTWARI qui était détenu à la prison de RUMONGE située à MUREMBWE a été retrouvé aux abords de la rivière MUREMBWE au quartier KANYENKOKO de la zone GATETE, commune et province de RUMONGE. Selon une source à la prison de RUMONGE, la victime avait disparu de la prison où il était détenu depuis le 16 novembre 2021.

25. En date du 24 novembre 2021, un militant du parti CNL (Congrès National pour la Liberté) connu sous le nom de CUBWA Stanislas, résidant dans la localité de NKARAMANYENYE, zone GATABO en commune KAYOGORO dans la province MAKAMBA a été retrouvé mort près de chez lui, poignardé. Ses proches pointent du doigt deux imbonerakure Jules CISHAHAYO alias méchant et Juvénal MIBURO d'être derrière ce meurtre car ils avaient à maintes reprises menacés de le tuer s'il ne quittait pas le parti CNL.

26. En date du 25 novembre 2021, un corps sans vie d'un homme non identifié, ligoté et décapité a été retrouvé sur la colline de GISOVU de la zone KIYENZI, commune KANYOSHA de la province de Bujumbura. Le corps a été vite enterré sur ordre de l'administration locale. Les auteurs de cet assassinat ne sont pas encore connus.

27. En date du 27 novembre 2021, un corps sans vie d'un jeune homme connu sous le nom de Jean Marie NDIHOKUBWAYO a été découvert suspendu les pieds touchant le sol dans une maison en construction située sur la colline MUGITEGA de la zone et commune BUGENDANA de la province de GITEGA. Selon une source dans la localité, les administratifs parlent d'un suicide ce que les habitants contestent et parlent plutôt d'un meurtre qui aurait été commis ailleurs et les assassins auraient emmené le corps dans cet endroit, ces habitants demandent également des enquêtes puisque disent-ils quelqu'un ne peut pas se suicider en se pendre avec une corde et ses pieds continuent de toucher le sol.

28. En date du 29 novembre 2021, un homme âgé de 70 ans connu sous le nom de Joseph NKINAHAMIRA résidant sur la colline MUREHE de la commune et province de CANKUZO a été assassiné à coup de machettes par des gens non encore identifiés. La victime rentrait du marché lorsqu'elle a été attaquée par ces malfaiteurs. Des soupçons de sorcellerie seraient à l'origine de cet assassinat. Une personne a été arrêtée par la police pour des raisons d'enquêtes.

- **CAS D'ENLEVEMENTS**

1. Un militant du parti CNL (Congrès National pour la Liberté) connu sous le nom d'Abdoul NDAYISHIMIYE résidant sur la colline de MPARAMBO I, commune de RUGOMBO, province de CIBITOKÉ est sans nouvelles de lui depuis le 1er novembre 2021 dans la soirée après qu'il est été enlevé par des agents du service national des renseignements et embarqué à bord du véhicule du chef de ce service en province de CIBITOKÉ, puis conduit vers une destination inconnue. Ses proches disent craindre pour sa sécurité puisqu'ils n'ont pas eu écho de son lieu d'emprisonnement depuis son enlèvement. Les imbonerakure avaient juré que si la victime ne quitte pas le CNL pour intégrer le CNDD-FDD (parti au pouvoir dont sont issus les imbonerakure), il aura des ennuis.
2. En date du 07 novembre 2021, Francine BUKURU, native de la colline de BWATO de la zone de SHOMBO, en commune et province de MURAMVYA, a été enlevée par des agents du SNR (Service national de renseignements) à son poste d'attache, dans un bistro situé au quartier KAJAGA de la commune MUTIMBUZI en province de BUJUMBURA.
3. En date du 09 novembre 2021, un ancien militant du parti MSD (Mouvement pour la Solidarité et la Démocratie) récemment rentré d'exil en provenance de l'Ouganda, connu sous le nom de Claude NDAYISHIMIYE, résidant au quartier GITARAMUKA de la zone MUSAGA en commune MUHA de la Mairie de BUJUMBURA a été enlevé par des

inconnus à bord du véhicule double cabine de couleur blanche (véhicule utilisé souvent par les agents du service national des renseignements) près du terrain de football de l'ISCAM (Institut Supérieur des Cadres Militaires). Ses proches disent avoir cherché dans tous les cachots officiels sans succès et craignent pour sa sécurité.

4. En date du 23 octobre 2021, un militant du parti CNL (Congrès National pour la Liberté) connu sous le nom Rémy NIYONSABA, enseignant à l'école fondamentale de RUHANZA située dans la commune de GIHETA de la province de GITEGA a été enlevé au chef-lieu de la commune de MBUYE en province de MURAMVYA par des hommes armés en tenues militaires et policières à bord véhicule double cabine aux vitres teintés qui l'ont embarqué vers une destination inconnue.

- **ARRESTATIONS ARBITRAIRES ET DETENTIONS ILLEGALES**

Des cas d'arrestations arbitraires et de détentions illégales ont été opérés au cours de ce mois novembre 2021. Cette chasse à l'homme dirigée contre les opposants ou supposés au Gouvernement actuel est conduite principalement par des miliciens Imbonerakure soutenus par les administratifs en vue de les traquer.

Ainsi pour cette période **dix (10) cas** d'arrestations arbitraires et détentions illégales ont été répertoriés.

1. En date du 06 novembre 2021, un militant du CNL (Congrès National pour la Liberté) connu sous le nom de Luc NDIKUMWENAYO, résidant en commune KAYOGORO de la province de MAKAMBA a été arrêté sur ordre de l'administrateur de la commune et placé en détention au commissariat communal de KAYOGORO. Cette autorité communale l'a accusé d'insultes à l'endroit des personnes qui exécutaient des travaux communautaires, des accusations rejetées par les proches de la victime qui parlent d'un emprisonnement politique lié à son appartenance au parti CNL.

2. En date du 12 novembre 2021, un certain Gabriel MANIRAMBONA, récemment rentré du KENYA et résidant sur la colline GAHWEZA de la commune KIGANDA en province de MURAMVYA a été arrêté à son domicile par des agents de la police accompagnés d'Imbonerakure et placé en détention au cachot du commissariat provincial de la police à MURAMVYA. Le mobile de son arrestation n'est pas encore connu.
3. En date du 15 novembre 2021, Jean Baptiste MPAWENAYO, militant et proche familial du président du parti CNL (Congrès National pour la Liberté), l'honorable Agathon RWASA résidant en zone NGAGARA de la commune urbaine de MUHA a été arrêté par les agents du service national des renseignements après une fouille perquisition à son domicile. Aucun objet compromettant n'a pu être trouvé après cette fouille ce qui n'a pas empêché ces agents de l'emmener.
4. En date du 16 novembre 2021, un militant du parti CNL (Congrès National pour la Liberté) connu sous le nom d'Augustin MATATA a été arrêté en zone BURINGA de la commune GIHANGA en province de BUBANZA par des personnes qui n'ont pas été identifiées à bord d'un véhicule immatriculé E0540A. Le véhicule a roulé vers une destination inconnue. Les proches de la victime demandent d'être informé du lieu de détention du leur.
5. En date du 17 novembre 2021, un militant du parti CNL (Congrès National pour la Liberté) connu sous le nom d'Emmanuel MATATA, résidant en zone GATUMBA de la commune MUTIMBUZI en province de BUJUMBURA a été arrêté par le chef du service national des renseignements dans cette province après une fouille perquisition au domicile de ce militant du CNL dans laquelle aucun objet suspect n'a été trouvé.
6. En date du 17 novembre 2021, Mathias RURASUMA, militant du parti CNL (Congrès National pour la Liberté) résidant au quartier JABE de la zone BWIZA en commune MUKAZA de la Mairie de BUJUMBURA a été arrêté à son domicile par les agents du service national des renseignements(SNR) dirigés par Joseph Mathias NIYONZIMA surnommé KAZUNGU, tristement

connu pour des actes d'enlèvements, de tortures et de disparitions forcés des opposants ou supposés au régime CNDD-FDD.

7. En date du 18 novembre 2021, deux (2) militants du parti CNL (Congrès National pour la Liberté) connus sous les noms d'Adrien NAYUBUSA et Jean Marie NSENGIYUMVA résidant sur la colline MUKENKE de la commune BWAMBARANGWE de la province de KIRUNDO ont arrêtés par les agents de la police et placés en détention au cachot du parquet de KIRUNDO. Les mobiles de leur arrestation ne sont pas encore connus.
8. En date du 20 novembre 2021, Béatrice NYAMOYA connue pour être défenseure des droits de la femme au BURUNDI a été arrêté à l'aéroport de BUJUMBURA par les agents du Service National des Renseignements(SNR). Les mobiles de son arrestation n'ont pas été communiqués. Beatrice a été détenue au cachot du service national des renseignements. Elle a été libérée après une semaine d'incarcération.
9. En date du 21 novembre 2021, Vincent NTIRAMPEBA, militant du parti CNL (Congrès National pour la Liberté) résidant en commune RUGOMBO de la province de CIBITOKÉ a été arrêté par les agents de la police du commissariat communal de RUGOMBO. Le mobile de son arrestation ne lui a pas été signifié.

- **ATTEINTES A L'INTEGRITE PHYSIQUE**

A part les assassinats et les arrestations arbitraires, d'autres violations des droits de l'homme ont aussi été documentées au cours de ce mois de novembre 2021. En effet, les imbonerakure, jeunes affiliés au parti au pouvoir le CNDD-FDD, qualifiés de milices par les Nations Unies, continuent à faire la pluie et le beau temps à travers tout le pays où ils s'arrogent le droit de malmener la population surtout les membres des partis politiques de l'opposition en se livrant aux actes de torture sans qu'ils ne soient inquiétés. Ils sont soutenus dans ces sales besoins par l'administration de la base au sommet.

Ainsi, **vingt (20) cas** d'atteintes à l'intégrité physique ont été recensés durant ce mois de novembre 2021.

## ▪ TORTURE

1. En date du 17 novembre 2021, un militant du parti CNL (Congrès National pour la Liberté) connu sous le nom de BAHUFISE a été battu à coups de gourdins par des Imbonerakure qui se rassemblaient sur la colline de RUYOBERA de la commune de MUHUTA de la province de RUMONGE après avoir effectué une formation militaire. Ce militant du CNL est tombé dans ce groupe alors qu'il se rendait dans ses champs au petit matin. Aucun de ces tortionnaires n'a jamais été inquiété bien qu'ils soient connus. Ceux qui ont commis cet acte sont Côme NDAYIRAGIJE, BUSAMA et un certain Célestin dirigés par Vital. La victime est internée dans un centre de soins où son état demeure critique.
2. En date du 20 novembre 2021, un militant du parti CNL (Congrès National pour la Liberté) nommé RUTI résidant sur la colline RUBAGABAGA de la zone MBIRIZI en commune GATARA de la province KAYANZA a été arrêté par Hassan NGABIYE, chef des imbonerakure sur cette colline accompagné par un certain BIGIRIMANA Bernard en cours de chemin lorsqu'il revenait du marché ; ils l'ont battu lui intimant l'ordre de leur remettre les armes qu'il a dans un sac lequel sac lui avait servi d'emballage pour les marchandises que la victime venait de vendre au marché.
3. En date du 25 novembre 2021, BARINAYERA Maurice, militant du parti CNL (Congrès National pour la Liberté) résidant sur la colline RUBAGABAGA de la zone MBIRIZI, en commune GATARA de la province KAYANZA a été attaqué par les imbonerakure dirigés par le chef de cette colline et l'ont séquestré de 21 heures jusqu'au petit matin arguant qu'il possède des armes, lesquels armes n'ont pas été trouvés.
4. En date du 27 novembre 2021, un certain Elie résidant sur la colline MURENGE en commune BURAMBI de la province de RUMONGE a été violemment battu par des policiers du poste de commandement situé à KIYAGAYAGA dans cette commune. La victime a reçu des soins à l'hôpital de RUMONGE. Ses proches demandent que les tortionnaires soient punis conformément à la loi.

## ▪ **COUPS ET BLESSURES VOLONTAIRES**

1. En date du 18 novembre 2021, une grenade a explosée dans les enceintes d'une école fondamentale de MURAMBA III située en commune BUHINYUZA de la province de MUYINGA, blessant quinze (15) écoliers. L'engin aurait été laissé dans cette classe par les imbonerakure qui utilisent ces locaux pendant la nuit lors des formations paramilitaires dans le maniement des armes qu'ils effectuent souvent ces derniers jours.
2. En date du 28 novembre 2021, Jean Marie MANIRAKIZA, militant et représentant du parti CNL (Congrès National pour la Liberté) sur la sous-colline RUTARAMA, colline RUGENDO de la zone RUGAJO, en commune MUGINA en province de CIBITOKÉ a été blessé au niveau du bras par un chef imbonerakure de la localité du nom de Remy HABONIMANA, pour avoir refusé d'acheter à boire pour ce militant du CNDD-FDD. La victime a reçu des soins dans une structure sanitaire de la localité tandis que le bourreau a pris fuite après le forfait.

## ● **CONCLUSION.**

Le mois de novembre 2021 couvert par le présent rapport reste caractérisé par de violations graves des droits de l'homme comme les périodes précédentes. Le phénomène récurrent des corps sans vie découverts dans divers endroits comme les rivières, les buissons puis enterrés hâtivement par des responsables administratifs met en exergue une complicité présumée des hautes autorités avec les criminels.

Des actes de criminalités liés aux assassinats déguisés en suicide où des corps sans vie sont retrouvés suspendus sur des arbres, les uns avec des jambes touchants le sol, d'autres sans aucune trace pouvant être occasionné par la corde avec laquelle la victime aurait utilisée pour se donner la mort.

Des cas d'enlèvements à grande échelle ont continué au cours de ce mois de novembre 2021 . Ce qui inquiète le plus, c'est que tous ces crimes non



revendiqués sont suivi d'un silence ou d'affirmations gratuites des autorités administratives et judiciaires arguant que les victimes se sont suicidées avant de diligenter des enquêtes indépendantes afin de connaître les mobiles de ces crimes ainsi que leurs auteurs présumés.

Dans un contexte où la Justice et les Institutions Nationales des Droits de l'Homme comme la CNIDH et l'Ombudsman semblent être pris en otage par l'Exécutif, l'aboutissement des enquêtes menées par le Ministère public sur des atteintes au droit à la vie ou des disparitions forcées restent hypothétiques en particulier lorsque les victimes sont des opposants politiques ou des défenseurs des droits de l'homme.

Certains administratifs à la base en complicité avec des policiers et des miliciens Imbonerakure s'illustrent dans ces violations en toute impunité d'où la tendance continuelle des autorités à la renonciation de la responsabilité de protéger la population au profit des intérêts sectaires.

L'appareil judiciaire continue ainsi à couvrir ces crimes opérés en violation de la procédure qui régit la chaîne pénale au Burundi. Nous remarquons particulièrement des crimes qui se commettent au sein de la communauté et des ménages mais qui restent impunis suite à l'impunité qui gangrène le système judiciaire burundais, à la corruption ou au fait que les auteurs sont des administratifs ou des imbonerakure.

Au regard de cette situation, les autorités burundaises doivent prendre conscience de la gravité de la situation et mettre fin aux récurrentes violations des droits humains.

- **RECOMMANDATIONS.**

- **A l'endroit du gouvernement du Burundi de :**

- ✓ Veiller à assurer la sécurité de la population et mener des enquêtes sur ces corps qui sont régulièrement retrouvés dans différents endroits afin d'éclairer l'opinion sur ce phénomène qui devient de plus en plus récurrent.

- ✓ Se saisir des cas de crimes dans les ménages pour des allégations de sorcellerie ou des conflits fonciers qui deviennent monnaie courante suite à l'impunité qui gangrène le système judiciaire.
  - ✓ Veiller à la sécurité des personnes libérés dans le cadre de la grâce présidentielle et des personnes rapatriées.
  - ✓ De Veiller au respect de la loi dans les opérations de la police et garantir un procès équitable aux prévenus.
- **Aux institutions nationales de droit de l'homme de :**
- ✓ User de leur pouvoir que leur confère la loi pour promouvoir le respect des droits de l'homme au Burundi face aux nombreux cas récurrents de violations de droits de l'homme.
- **A l'endroit de la communauté internationale :**
- ✓ Suivre de près l'évolution critique de la dégradation des droits de l'homme en tenant compte des facteurs de risque pouvant aggraver la situation des droits de l'homme au Burundi.